

Les jours du permis de conduire bleu sont comptés!

Le 31 octobre 2024, le permis de conduire sur papier bleu perd sa validité. Toute personne encore en possession d'un permis bleu doit obligatoirement l'échanger contre un permis moderne au format carte de crédit.

Selon l'Office fédéral des routes (OFROU), env. 330'000 permis bleus étaient encore en circulation en Suisse fin août 2024, malgré l'expiration imminente de la validité du permis bleu (fig. 1). Fin janvier 2024, on en comptait encore env. 500'000. Les personnes titulaires d'un permis de conduire sur papier bleu qui souhaitent continuer à conduire sur la voie publique doivent immédiatement l'échanger contre un permis de conduire moderne au format carte de crédit (fig. 3) auprès du service des automobiles de leur canton de domicile.

Pourquoi le permis bleu perd-il sa validité?

À compter du 1^{er} novembre 2024, les permis papier ne seront plus considérés comme une preuve officielle de l'autorisation de conduire. Après cette date, toute personne présentant un permis papier non valide lors d'un contrôle de police sera passible d'une amende de 20 francs. Le permis sur papier bleu n'est plus conforme aux normes de sécurité internationales et européennes et est par conséquent retiré de la circulation.

Un million de permis de conduire de nouvelle génération en circulation

Le nouveau permis de conduire au format carte de crédit, disponible depuis le 15 avril 2023, est déjà largement répandu. Le millionième permis a été commandé le 2 août 2024 par le service des automobiles de Berne. L'ancienne version du permis de conduire au format carte de crédit (fig. 2) reste pleinement valable. L'échange n'est nécessaire qu'en cas de modifications, p. ex. pour l'inscription d'une nouvelle catégorie de véhicules.



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

Avantages du nouveau permis de conduire au format carte de crédit

L'échange du permis bleu contre le permis de conduire au format carte de crédit offre de nombreux avantages:

- **Format pratique:** se glisse dans n'importe quel porte-monnaie.
- **Longue durée de vie:** carte en polycarbonate personnalisée par gravure laser
- **Sécurité élevée:** le design haute sécurité est conforme aux normes internationales et européennes.
- **Catégories de permis harmonisées:** les désignations correspondent aux normes UE.
- **Plus besoin de permis de conduire international:** ce permis permet de voyager en Europe.
- **Changement d'adresse facilité:** il suffit d'en informer le service des automobiles.

Procédure pour l'échange:

L'échange du permis bleu est très simple, il suffit de se rendre dans le service des automobiles du canton de domicile et de remplir le formulaire «Demande d'échange du permis de conduire bleu». Dans certains cantons, cette démarche peut être réalisée en ligne sur leur site Internet. Le formulaire de demande dûment rempli doit être déposé avec l'ancien permis bleu et une photo couleur actuelle. La personne reçoit son nouveau permis de conduire par courrier au bout de quelques jours. Il est conseillé de garder sur soi une copie de l'ancien permis de conduire jusqu'à réception du nouveau permis. Les coûts pour le nouveau permis de conduire sont basés sur les règlements cantonaux sur les émoluments.

Vous trouverez de plus amples détails sur notre site web: www.lepermisdeconduire.ch.

En cas de questions, merci de vous adresser à: Service de presse asa, 031 / 350 83 83 ou media@asa.ch